

**20 choses à savoir avant
d'adopter le vélo électrique
en entreprise**





SOMMAIRE

Introduction	5
1. Quels sont les avantages du vélo à assistance électrique pour votre entreprise ?	6
2. Pourquoi choisir le vélo à assistance électrique ?	8
3. A partir de combien de vélos puis-je bénéficier de vos offres ?	10
4. A quelle étape de l'avancement de mon Plan de Mobilité puis-je contacter DYNAMO ?	11
5. Pourquoi la Location Longue Durée (LLD) plutôt que l'achat ?	13
6. La location longue durée chez DYNAMO, comment ça fonctionne ?	14
7. Quelles sont les différentes formules de location DYNAMO ?	16
8. Comment fonctionne le service d'entretien et de maintenance ?	18
9. Le vélo ouvre-t-il droit à des avantages fiscaux ?	19

10. Comment répartir les coûts et responsabilités entre le collaborateur et l'employeur ?	21
11. Quelle est la différence entre un vélo de fonction et un vélo de service ?	22
12. Le vélo de fonction est-il considéré comme un avantage en nature ?	23
13. Qu'est-ce que l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) ?	24
14. Comment choisir les collaborateurs éligibles ?	26
15. Que se passe-t-il en cas de départ d'un collaborateur ?	27
16. Peut-on résilier son abonnement en cours de validité ?	28
17. Comment gérer ma flotte de vélo ?	29
18. Quels sont les accessoires fournis avec le vélo ?	31
19. Que faire si l'un de mes collaborateurs a un accident ?	32
20. Que faire si l'un de mes collaborateurs se fait voler son vélo ?	33

INTRODUCTION

Aujourd'hui, la moitié des déplacements en France, tous modes confondus, font moins de 8kms. Le nombre moyen de personnes par voiture est de 1,3 et une voiture n'est utilisée que 5% de son temps pour une occupation d'espace de 12m² (Statista Research Department, 2019).

Ces réalités suffisent à montrer le potentiel du vélo dans nos modes de déplacements en zone urbaine d'autant plus qu'il existe aujourd'hui des innovations technologiques rendant accessibles à tous la pratique du vélo. Grâce à l'assistance électrique, plus besoin de fournir un effort intense pour se déplacer.

Chez DYNAMO, nous cherchons à proposer des solutions innovantes pour favoriser cette mobilité douce et nous sommes convaincus que cette révolution passe par l'entreprise. Car, en tant qu'employeur, vous avez un rôle primordial pour accompagner le changement vers de nouvelles mobilités respectueuses de l'environnement. Intégrer le vélo électrique dans votre Plan de Mobilité, améliorera la motivation et le bien-être de vos collaborateurs et permettra à votre entreprise de gagner en attractivité et en productivité tout en faisant des économies sur votre budget transport.

Vous trouverez dans ce livre blanc, les 20 choses à savoir avant d'adopter le vélo électrique en entreprise.

1 QUELS SONT LES AVANTAGES DU VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE POUR VOTRE ENTREPRISE ?

Aujourd'hui, la mobilité urbaine est plus que jamais un enjeu et nous oblige à imaginer nos déplacements autrement. Opter pour le vélo à assistance électrique c'est bénéficier de nombreux avantages en externe, en interne et d'un point de vue économique.

En externe, le choix du VAE aura un impact sur votre entourage. Il permettra

- d'affirmer votre engagement citoyen
- de renforcer votre démarche écoresponsable
- d'améliorer l'image de votre entreprise

En interne, le VAE aura un impact non négligeable sur vos collaborateurs. Il permettra

- de communiquer en interne sur votre politique environnementale
- de fidéliser les employés par une politique RSE concrète qui améliore leur perception du travail

- De diminuer le stress de vos collaborateurs (Etude Université Glasgow/Concordia, 2017) et le taux d'absentéisme (M. des Transports)
- De motiver vos collaborateurs, de favoriser leur bien-être et d'améliorer leur productivité (Etude Medef – CNOSF)

D'un point de vue économique :

- Réduisez votre budget transport (IK, stationnement, etc.)
- Bénéficiez d'avantages fiscaux pour réduire le cout total de votre flotte

Bénéfices du vélo électrique de fonction

10

Vélos garés sur une seule place de parking*

-15%

D'absentéisme chez les salariés cyclistes*

+9%

De productivité pour les salariés pratiquant une activité physique régulière**

**Etude publiée par l'ADEME (2019)*

***Etude Medef - CNOSF (2017)*

2 POURQUOI CHOISIR LE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE ?



En ville, le VAE est le mode de transport le plus rapide...

Le VAE, c'est le moyen de transport idéal pour les trajets urbains avec en moyenne 8kms parcourus en 30 minutes. Terminé les embouteillages pour se rendre au boulot et la recherche interminable d'une place pour se garer. Avec une vitesse moyenne de 20km/h contre 18km/h pour la voiture et 17km/h pour le bus, le VAE est incontestablement le moyen de transport le plus rapide en ville

... Le plus économique



1€ c'est le coût de la recharge d'un vélo à assistance électrique pour 1 000 kms soit 0,001€ par kilomètre !

... Le plus écologique



Opter pour le VAE, c'est aussi agir pour l'environnement en diminuant la pollution de l'air. C'est un mode de transport tout « zéro » : zéro émission de gaz à effet de serre, zéro polluants, zéro nuisance sonore

... Bon pour la santé



Bien qu'équipé d'un moteur, le VAE ne supprime pas l'action du cycliste puisque celui-ci se déclenche uniquement lorsque les pédales sont actionnées. Le vélo électrique reste donc bénéfique pour la santé sans obliger de vos collaborateurs, un effort physique intense.

Bénéfice individuel pour l'utilisation d'un vélo à assistance électrique à l'année



1420 Km
en voiture évités



32 Min
d'activité
physique par jour



330 Kg
de CO² économisés

**Etude publiée par l'ADEME (2019)*

3 À PARTIR DE COMBIEN DE VÉLOS PUIS-JE BÉNÉFICIER DE VOS OFFRES ?

Chez DYNAMO, un seul vélo suffit pour ouvrir un contrat en location longue durée sur 12, 24 ou 36 mois.

Vous pourrez alors bénéficier de plusieurs produits et services tels que :



La livraison des VAE sur site



Des accessoires de sécurité et de confort



Une assurance casse, vol et assistance



Un service de maintenance ponctuel et trimestriel



Un support technique 5/5j



Une application de gestion de flotte de vélos

4 À QUELLE ÉTAPE DE L'AVANCEMENT DE MON PLAN DE MOBILITÉ PUIS-JE CONTACTER DYNAMO ?

Le Plan de Mobilité, anciennement appelé Plan de Déplacement d'Entreprise, est un ensemble de mesures visant à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise.

Cela regroupe les déplacements domicile-travail des salariés, ainsi que tous les déplacements professionnels générés par l'activité, par type d'utilisateur (salariés, clients, fournisseurs...)

La Loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (2015) rend son élaboration obligatoire à partir du 1er janvier 2018 pour toute entreprise regroupant au moins cent travailleurs sur un même site, située dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Si le Plan de Mobilité est dorénavant obligatoire pour ces entreprises, il est dans l'intérêt de toute entreprise et de ses collaborateurs d'initier un plan de mobilité. En effet, celui-ci s'inscrit à l'origine dans une démarche de développement durable, mais ses actions ont une portée dans de nombreux domaines :

- Budgétaire (économies pour le salarié et l'employeur),
- Organisation de l'entreprise,
- Modernisation des moyens de communication,
- Santé, sécurité, changement des comportements...

Réaliser son Plan de Mobilité, c'est effectuer un diagnostic auprès de toutes les personnes concernées par l'activité de l'entreprise, l'analyser et proposer un plan d'action adapté au site et aux besoins des personnes.

***Quelle que soit l'avancée de votre Plan de Mobilité,
l'équipe de DYNAMO vous accompagne dans vos
diagnostics et démarches pour trouver ensemble les
solutions adaptées à vos besoins.***

5 POURQUOI LA LOCATION LONGUE DURÉE (LLD) PLUTÔT QUE L'ACHAT ?

La location longue durée permet d'avoir un vélo toujours à la pointe de la technologie et en bon état.

Pour chaque contrat de location, DYNAMO remet un vélo neuf.

Un vélo électrique n'est pas un vélo ordinaire : la technologie électrique employée évolue vite tant au niveau des motorisations que de la batterie Lithium-Ion et des périphériques. Racheter un vélo au bout de 2 ou 3 ans ne serait pas une bonne opération financière. En effet les réparations éventuelles peuvent être onéreuses notamment s'il faut changer la batterie.

D'un point de vue comptable, l'achat passe en investissement (et en dotation aux amortissements), tandis que la location passe en charge. De plus, la LDD peut être accompagnée d'une réduction fiscale de 25%.

Enfin, avec la LLD vous bénéficierez d'un service d'entretien et de maintenance qui est inclus dans la formule de location. Sachez que la LLD n'exclue pas la Location avec Option d'achat (LOA) et qu'à l'issue du contrat, le collaborateur peut nous acheter le vélo à un prix réduit.

6 LA LOCATION LONGUE DURÉE CHEZ DYNAMO, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Grâce à notre service de location longue durée, nous vous offrons la possibilité de rouler sur un vélo haut de gamme pour la durée de votre choix (12, 24 ou 36 mois). Nos vélos sont adaptés à des usages quotidiens, qu'ils soient professionnels ou personnels comme le trajet domicile travail par exemple.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- La mise en place d'un **parc ouvert** : vélo en libre-service qui sera utilisable par tous vos collaborateurs. Chaque collaborateur bénéficiera d'un compte utilisateur sur notre application ce qui lui permettra de réserver le vélo en sélectionnant la plage horaire souhaitée. Les vélos mis à disposition en parc ouvert seront utilisables uniquement pour des usages professionnels
- La mise en place d'un **parc fermé** : vélo de fonction qui sera attribué à une personne, de façon nominative. Le collaborateur, en plus de pouvoir l'utiliser pour ses déplacements professionnels, pourra l'utiliser sur son temps personnel : balade le week-end, pause déjeuner, etc.

Si vous ne savez pas laquelle de ces options est la plus adaptée à vos besoins, DYNAMO vous conseillera et vous assistera via ses services commerciaux ou techniques.

Une fois votre décision prise, vous devrez effectuer une demande de financement qui prendra quelques jours afin d'être validée. Après la livraison, le paiement sera réalisé par un prélèvement effectué tous les mois.

La location c'est aussi l'assurance de ne s'occuper de rien et d'avoir le choix. Grâce à l'application DYNAMO, vous pourrez suivre à tout instant, via un espace dédié, le bon déroulement de la gestion de votre parc de vélos mais également signaler une demande ou un problème en ligne.

L'offre de location intègre un service d'entretien et de maintenance ainsi qu'une assurance vol et assistance. Pendant la durée de la location, DYNAMO se déplace pour entretenir vos vélos directement sur votre site. En cas de besoin, un vélo de remplacement est mis à disposition pour la continuité de vos déplacements. En bref, vous roulez et nous nous chargeons du reste !

7 QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES FORMULES DE LOCATION DYNAMO ?

1

LA FORMULE PLUS Sur 12, 24 ou 36 mois

La formule Plus comprend

- . Visite de contrôle à 1 mois
- . Entretien annuel avec intervention sur site (hors casse et support technique)
- . Dépannage sur site de location en 48h
- . Deux accessoires (avant et arrière) de bagagerie
- . Deux chargeurs et deux antivols
- . Garantie 12, 24 et 36 mois (cadre/moteur/batterie)

2

LA FORMULE PREMIUM Sur 24 ou 36 mois

La formule Premium comprend

- . Visite de contrôle à 1 mois
- . Entretien annuel avec intervention sur site et support technique
- . Dépannage sur site de location en 48h
- . Un panier avant et ensemble de bagagerie arrière complet
- . Deux chargeurs et deux antivols
- . Garantie 12, 24 et 36 mois (cadre/moteur/batterie)
- . Assurance dégradation, vol et assistance dépannage
- . Application web de gestion du parc
- . Vélo logoté au nom de l'entreprise
- . Support pour smartphone

1

LA FORMULE PLUS

Sur 12, 24 ou 36 mois

En option

- . Accessoires – bagageries supplémentaires
- . Assurance dégradation, vol et assistance dépannage
- . Application web de gestion du parc
- . Logo de votre choix
- . Support pour smartphone
- . Puce de géolocalisation

2

LA FORMULE PREMIUM

Sur 24 ou 36 mois

En option

- . Puce de géolocalisation



Des vélos neufs à la
pointe du progrès



Des moteurs et
batteries toujours
performants



Une large gamme
d'accessoire de la
marque AVS

8 COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE ?

DYNAMO offre un service de réparation et d'entretien sur place pour l'ensemble des vélos à assistance électrique qui sont sous contrat de Location Longue Durée. Une date d'intervention sera convenue avec le référant afin que le Technicien de DYNAMO puisse se rendre sur le site. De plus, vous bénéficierez d'un entretien annuel permettant la vérification du VAE sur 35 points techniques.

DYNAMO sélectionne et qualifie un prestataire local afin d'assurer un service de maintenance programmé ou ponctuel, sur demande d'un client, même lorsque le technicien DYNAMO est déjà engagé sur une prestation.

Ces offres de service sont toujours inclus gratuitement dans le contrat de location quelle que soit la formule de prestation choisie, PLUS ou PREMIUM.



9 LE VÉLO OUVRE-T-IL DROIT À DES AVANTAGES FISCAUX ?

Louer des flottes de vélos peut vous permettre de bénéficier d'intéressantes incitations fiscales !

Selon le *Décret n° 2016-179 du 22 février 2016* les dépenses éligibles sont :

- La location de vélos
- Les frais d'amortissement ou charges déductibles afférentes aux locations d'équipements de sécurité (notamment casques, protections, gilets réfléchissants, antivols...)
- Les frais d'assurance contre le vol et couvrant les déplacements domicile-travail à vélo des collaborateurs
- Les frais d'entretien des vélos
- Les frais afférents à la location d'une aire de stationnement ou d'un local destiné aux vélos

Dans ce cadre, l'aide va jusqu'à **25 % des frais engagés**.

La *loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 - art. 145* a actualisé ce décret et précisé que :

- Les avantages bénéficient aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés qui mettent à disposition

de leurs collaborateurs des vélos pour leurs trajets domicile-lieu de travail

- Le bénéfice du dispositif concerne les contrats de location souscrits pour une durée minimale de trois ans pour les entreprises de moins de 10 salariés et pour une durée de 5 ans pour les entreprises de plus de 10 salariés

Exemple d'une entreprise qui met 10 VAE BORA en libre-service pour ses collaborateurs sur une période de 12 mois.

59€ = coût global mensuel HT pour le vélo BORA en formule Premium

x 10 = quantité de vélos dans la flotte

x 12 = durée en mois du contrat LLD

x 25% = montant de la déduction fiscale

= 1 710€ à déduire de son IS pour l'année



***Un vélo BORA revient à 45€
H.T/mois***

10 COMMENT REPARTIR LES COÛTS ET RESPONSABILITÉS ENTRE LE COLLABORATEUR ET L'EMPLOYEUR ?

Il n'existe à ce jour aucune obligation concernant la répartition des charges, vous êtes libre de choisir la répartition des coûts qui vous semble la plus adaptée. Dans la pratique, une participation du collaborateur au loyer de l'ordre de 20 à 30% semble bien acceptée et pertinente en termes de fiscalité et de responsabilisation.

Exemple d'une entreprise qui loue un vélo de fonction BORA pour son collaborateur sur une durée de 36 mois :

59€ = coût global mensuel HT pour le vélo BORA en formule Premium

Si le collaborateur participe à hauteur de 30%

18€ seront payés
par le
collaborateur

31€ seront payés
par l'employeur
après 25% de
réduction IS

11 QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN VÉLO DE FONCTION ET UN VÉLO DE SERVICE ?

Le vélo de fonction a pour objectif d'offrir une solution de mobilité durable et autonome sans distinction de statut. L'employeur encourage ses collaborateurs volontaires à se déplacer à vélo pour les trajets domicile – travail et les trajets professionnels. Le vélo de fonction est attribué à une personne, de façon nominative.

Le vélo de service est un vélo partagé qui est utilisable par tous vos collaborateurs. Ils pourront facilement réserver les vélos via notre application DYNAMO. Ces vélos seront uniquement utilisables pour les trajets professionnels de vos collaborateurs.



12 LE VÉLO DE FONCTION EST-IL CONSIDÉRÉ COMME UN AVANTAGE EN NATURE ?

Le vélo de fonction est attribué à une personne, de façon nominative. Le collaborateur peut ainsi effectuer ses trajets domicile – travail et utiliser le vélo sur son temps personnel.

Cette utilisation privée constitue un avantage en nature.

13 QU'EST-CE QUE L'INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO (IKV) ?

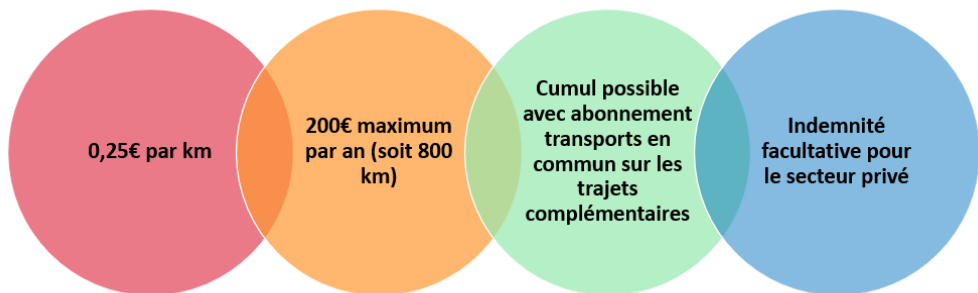
Depuis la *Loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 - art. 145 (V)*, les employeurs du secteur public et du secteur privé peuvent verser une indemnité kilométrique à leurs salariés. Celle-ci ouvre droit également à des avantages et exonérations. Le vélo peut depuis 2019 être intégré comme véhicule au sein du barème kilométrique fiscal.

L'Indemnité Kilométrique Vélo désigne la prise en charge par l'employeur de tout ou partie des frais de transport des collaborateurs effectuant le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail à vélo. Elle prend la forme d'indemnités dont le montant est calculé en fonction du nombre de kilomètres parcourus par le salarié. Cette indemnité facultative s'élève à 0,25€ par kilomètre (montant qui correspond aux charges d'achat, de réparation et risque de vol)

Elle est cumulable avec les abonnements de transports en commun ou de location de vélo sur des trajets complémentaires et non-concurrents (par ex : rabattement vers une station de transports en commun). Elle est plafonnée à 200€ par personne et par an, l'employeur

est exonéré de charges patronales et le bénéficiaire n'est pas imposé dessus.

En bref



14 COMMENT CHOISIR LES COLLABORATEURS ÉLIGIBLES ?

Le vélo de fonction s'adresse à tous. Il permet à l'employeur de fournir une solution de mobilité personnalisée et adaptée à tous ses collaborateurs.

Grâce à l'accompagnement et aux conseils de nos experts, vous pourrez facilement identifier la solution idéale pour votre projet (parc ouvert, parc fermé, nombre de vélo, type, taille, etc.)

[CONTACTEZ UN EXPERT](#)

15 QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE DÉPART D'UN COLLABORATEUR ?

Plusieurs solutions sont envisageables dans le cas d'un départ de l'un de vos collaborateurs. Vous pouvez choisir d'attribuer le vélo à un autre collaborateur qui serait intéressé ou bien résilier son abonnement à la fin de son contrat de location.

16 PEUT-ON RÉSILIER SON ABONNEMENT EN COURS DE VALIDITÉ ?

Comme tous les contrats à engagement longue durée, il est possible de résilier son contrat moyennant le règlement d'une indemnité selon les standards du marché de la Location Longue Durée.



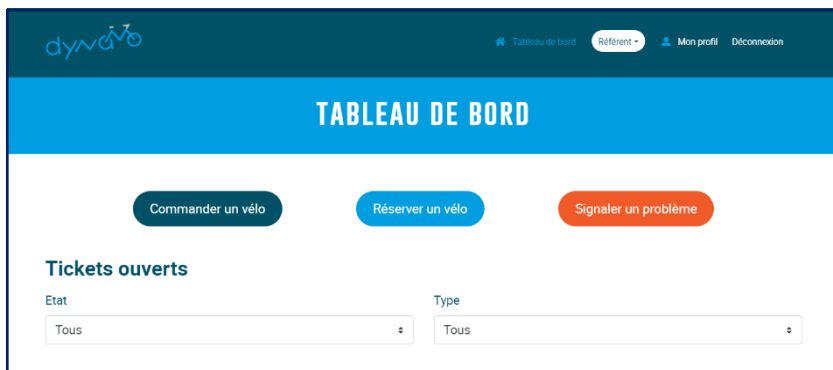
17 COMMENT GÉRER MA FLOTTE DE VELO ?

Les vélos DYNAMO sont tous accompagnés d'une application de gestion de flotte.

Avec l'application et via des identifiants de connexion personnalisés, vous pourrez gérer facilement vos vélos qu'ils soient en location parc ouvert (utilisables par tous) ou en location parc fermé (vélo attribué à une personne) :

- En parc ouvert : une flotte de vélos est mise à disposition et leur réservation se fait facilement via l'application en vérifiant leur disponibilité. L'utilisateur du vélo se connecte avec son identifiant et réserve sa bicyclette pour une plage horaire. Et si, au cours de la réservation, un besoin d'équipement supplémentaire se fait sentir ou si un souci apparaît sur le vélo, il renseigne lui-même sa fiche de location. DYNAMO reçoit alors l'information en temps réel et prépare une intervention rapide, sous 48 h maximum ;
- En parc fermé : l'utilisateur du vélo signale sur l'application son besoin ou fait remonter une information, un éventuel problème technique. Dès réception de la notification et en 48 h maximum DYNAMO intervient pour y répondre.

Grâce à l'application, vous pouvez suivre à tout instant, via un espace dédié, le bon déroulement de la gestion de votre parc de vélos.



Demande de vélo

Modèle * Taille *

A partir du * Période *

Mode de location *

Message *

Tapez votre message (30 caractères min.)

Annuler Envoyer

Demande de réservation

Période*

Modèle de vélo

Rechercher

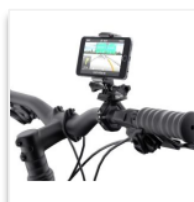
*Champs obligatoires

18 QUELS SONT LES ACCESSOIRES FOURNIS AVEC LE VÉLO ?

Quelle que soit la formule de location choisie, vous bénéficierez de deux chargeurs de batterie et de deux antivols par VAE ainsi qu'un casque.

En formule PLUS, nos vélos urbains sont équipés d'un panier avant et d'un panier arrière.

En formule PREMIUM, nos vélos urbains sont équipés d'un panier avant et vos collaborateurs pourront choisir l'équipement arrière parmi un panier, deux sacs ou une paire de sacoche en fonction de leurs besoins.



19 QUE FAIRE SI L'UN DE MES COLLABORATEURS A UN ACCIDENT ?

En cas d'accident, le conducteur du vélo est couvert par son assurance civile pour les dommages corporels constatés ou occasionnés sur autrui.

Si le vélo a subi des dégâts, l'assurance casse ou dégradation mise en place par DYNAMO prendra en charges les frais de réparation si l'entreprise cliente en a fait la demande.

20 QUE FAIRE SI L'UN DE MES COLLABORATEURS SE FAIT VOLER SON VÉLO ?

En cas de vol, votre collaborateur devra procéder comme suit :

- Déclarer le vol à un commissariat de Police en communiquant le numéro d'identification gravé sur le cadre du vélo ;
- Si vous avez souscrit à l'assurance incluse avec la formule LLD, le collaborateur devra appeler Groupama, partenaire de DYNAMO, au numéro de téléphone qu'on lui aura donné. Communiquer le numéro d'identification gravé sur le cadre et transmettre une copie de la déclaration de vol. Dès lors, il bénéficiera d'une assistance personnalisée ;
- Si vous n'avez pas souscrit à notre assurance, se renseigner auprès de l'assurance de la responsabilité civile de l'entreprise pour connaître la marche à suivre ;
- Signaler le vol sur l'application de DYNAMO qui intervient en 48 h maximum pour remplacer le vélo.

Vous voulez améliorer le bien-être de vos collaborateurs ?

Vous souhaitez améliorer votre marque employeur ?

Vous voulez réduire votre budget transport ?

Alors installer des vélos à assistance électrique peut être la solution parfaite pour votre entreprise.

N'attendez-plus et rencontrons-nous !

CONTACTEZ UN EXPERT



Ce livre blanc n'a pas répondu à vos toutes questions ?
Vous cherchez plus d'informations sur l'univers du vélo à
assistance électrique ?
Vous souhaitez faire une étude pour votre entreprise ?

[CONTACTEZ-NOUS](#)

© Soft Mobility Company & Dynamo Location, 2020